

# Réunion publique Finances communales 20 octobre 2022

Comment conserver une bonne qualité de vie tout en préparant l'avenir?

Présentation des scénarios

- Le budget d'une commune est un acte politique et juridique, de prévision et d'autorisation des recettes et des dépenses et doit respecter plusieurs principes généraux (équilibre, annualité, universalité, unité, spécialité)
- Le budget primitif, premier acte obligatoire du cycle budgétaire annuel est voté par l'assemblée délibérante avant le 15 avril
- Le budget se présente en deux parties, une section de fonctionnement et une section d'investissement.
   Chacune de ces sections doit être présentée en équilibre, les recettes égalant les dépenses.

- La section de fonctionnement regroupe :
  - les dépenses nécessaires au fonctionnement de la collectivité : charges à caractère général, de personnel, de gestion courante, intérêts de la dette, dotations aux amortissements
  - les recettes : impôts et taxes, prestations de services, dotations et subventions, loyers, transferts de charges et éventuellement les excédents cumulés ...

- La section d'investissement présente les programmes d'investissements nouveaux ou en cours. Ces dépenses sont financées par les ressources propres de la collectivité. Elle regroupe :
  - en dépenses, le remboursement de la dette et les dépenses d'équipement de la collectivité (travaux en cours, acquisitions, études ...);
  - en recettes : les emprunts, les dotations et subventions de l'État. On y trouve aussi une recette d'un genre particulier, l'autofinancement, qui correspond en réalité au solde excédentaire de la section de fonctionnement.

- L'excédent de recettes par rapport aux dépenses, dégagé par la section de fonctionnement, est utilisé en priorité au remboursement du capital emprunté.
- Le surplus constitue l'autofinancement qui permet d'abonder le financement des investissements. La section de fonctionnement permet de financer l'investissement mais l'inverse n'est pas possible.
- Les collectivités peuvent emprunter pour financer l'investissement mais il est interdit d'emprunter pour financer le fonctionnement.

# Schéma de principe d'un budget

### **Fonctionnement**

#### Investissement

#### Recettes

- Impôts et taxes
  - Produits des services
    - Dotations
      - Loyers

Excédent cumulé

#### <u>Dépenses</u>

- Charges Générales
- Frais de Personnel
- Subventions et Participations
   Intérêts de la dette

Autofinancement

#### Autofinancement

#### **Recettes**

- FCTVA
- Taxe
- d'aménagement
  - Subventions
    - Emprunt

#### <u>Dépenses</u>

- Études
- Travaux
- Acquisitions

Rbst de la dette

# Budget de St Martin d'Uriage

Fonctionnement (10,8 M€) Investissement (3 M€)

#### Recettes

- Impôts
- Taxe sur les jeux
  - Produits des services
    - Dotations
      - Loyers

Excédent cumulé

#### <u>Dépenses</u>

- Charges Générales
- Frais de Personnel
- Subventions et Participations
   Intérêts de la dette

Autofinancement

#### Autofinancement

#### **Recettes**

- FCTVA
- Taxe
- d'aménagement
  - Subventions
    - Emprunt

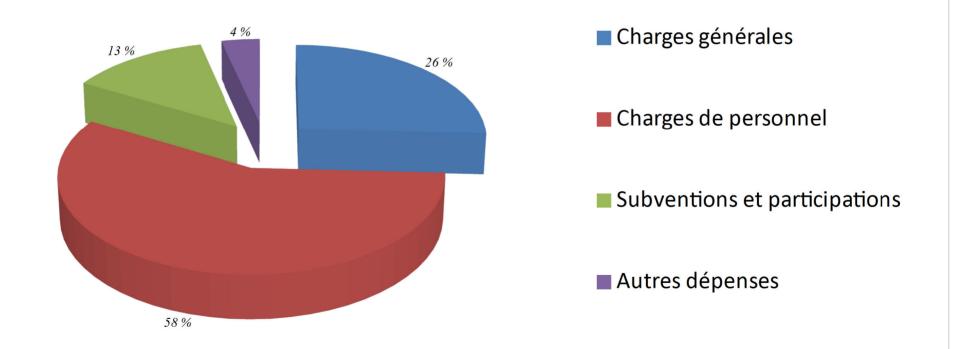
#### <u>Dépenses</u>

- Études
- Travaux
- Acquisitions

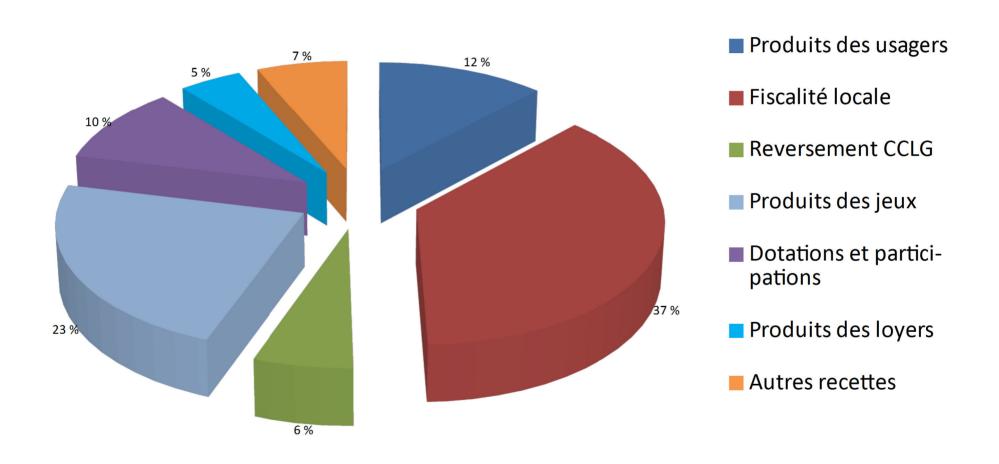
Rbst de la dette

Les principaux chiffres du budget de smu

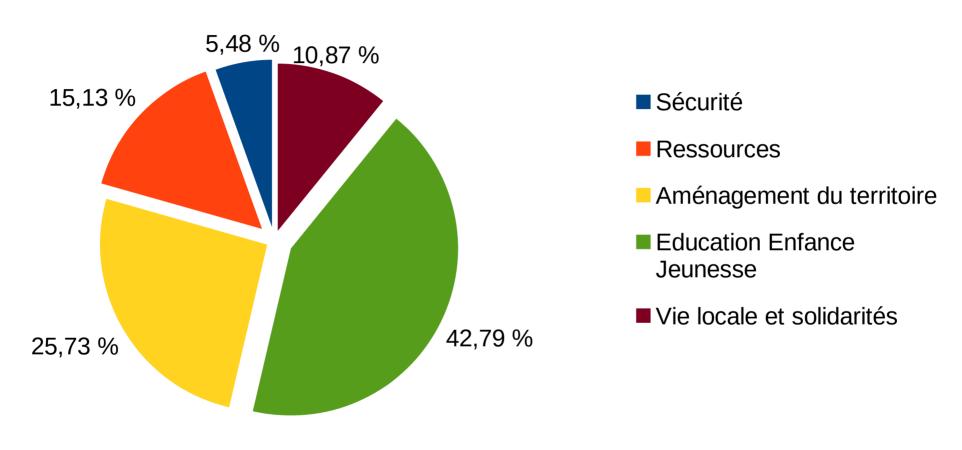
Répartition des dépenses réelles de fonctionnement - 2022



#### Répartition des recettes réelles de fonctionnement - 2022



Répartition des dépenses par secteur - 2022



# Un déficit qui s'aggrave

pour le budget de fonctionnement, malgré :

- efforts d'optimisation du fonctionnement de la municipalité
- recherche de financement auprès de partenaires
- augmentations régulières des tarifs et des taux de l'impôt foncier

Et sans possibilité d'avoir recours à l'emprunt

### Plusieurs raisons ...

- suppression progressive à partir de 2013 des dotations de fonctionnement versées par l'Etat (perte d'un million d'euros)
- impacts de l'inflation
- augmentation du coût des énergies et des coûts salariaux
- crise sanitaire (chute des revenus du casino pendant 2 ans)

### Et si nous ne faisions rien ...

... rien de plus qu'aujourd'hui

et souhaitions conserver le même niveau de services, avec les recettes actuelles :

- le déficit budgétaire était de 240 000€ au BP 2022,
- de 398 000€ au BS 2022
- et évoluerait vers 470 000€ en 2023 (avec +70 % électricité).

Le risque = ne plus avoir la main ...

## Objectifs recherchés

#### La raison d'être d'une Commune :

- mettre en place des services et des infrastructures fonctionnelles au bénéfice de ses habitants
- partager l'organisation et les coûts entre les usagers et les propriétaires :
  - pour les compétences obligatoires qu'elle porte
  - mais aussi les services supplémentaires qu'elle propose
- pour assurer à long terme les services à la population et l'entretien du patrimoine communal 
  <u>adapter les services proposés à l'ensemble des recettes de la commune</u>

### Cadre donné

- analyser les services apportés aux habitants dans un cadre fixé par le respect du projet politique proposé en 2020
- préserver la qualité de vie de la commune en évitant sa transformation en une ville-dortoir
- préserver la cohésion sociale et développer l'entraide et la citoyenneté
- s'inscrire dans la transition écologique pour se préparer aux enjeux de demain

# Méthode adoptée

Le travail mené depuis le printemps a donc consisté à :

- passer en revue l'intégralité des missions et actions des services municipaux,
- consulter l'ensemble des agents municipaux,
- analyser les pistes d'économie au niveau financier, ressources humaines, contractuel, impact sur les différents publics, à court, moyen et long termes (certaines économies ne pourront se ressentir que dans plusieurs années).

### Des pistes non retenues

### Analyse à poursuivre pour certaines pistes car :

- la faisabilité n'a pas pu être démontrée,
- les aspects financiers étaient incertains.

### Par exemple:

- transfert de la résidence autonomie à un gestionnaire
- modification du taux d'encadrement des enfants
- redimensionnement de l'offre touristique
- réorganisation du déneigement ...

## 2 scénarios proposés

#### Scénario 1:

- 150 k€ d'économies (réduction des services)
- 350 k€ de recettes supplémentaires (recettes des services + impôts)

#### Scénario 2:

250 k€ d'économies / 250 k€ de recettes supplémentaires

### Pourquoi 500 k€?

- retrouver un excédent de fonctionnement et reconstituer la capacité d'autofinancement
- faire face à un imprévu (500 k€ = 3 mois de recette Casino)

Attention : malgré ces efforts de prospective : pas à l'abri de nouveaux défis d'adaptation

# 1<sup>er</sup> temps d'échanges

#### Scénario 1

- 150 000 € dépenses
- + 350 000 € recettes

#### Scénario 2

- 250 000 € dépenses
- + 250 000 € recettes

#### Services du quotidien aux habitants, associations, écoles, ...

Fermeture de l'agence postale de la mairie, mais conservation du bureau de poste à Uriage	
Réalisation de 4 bulletins municipaux par an au lieu des 6 actuels	
Réduction du volume d'impressions (actuellement 700 000 impressions/an)	
Transfert de la gestion de la piscine à la communauté de communes Le Grésivaudan	
Suppression de l'agent d'accueil pour l'usage des salles du Belvédère	
Suppression des permanences de l'avocat conseil	

#### Animation de la commune Culture – animations

Réduction du nombre d'événements associatifs, culturels et touristiques	
Vie associative	
Diminution des heures d'entretien des locaux et prise en charge partiellement par les associations	
Fermeture pendant 1 semaine des petites vacances et pendant les vacances d'été des équipements associatifs (sauf accueil de loisirs et service jeunesse)	
Fermeture pendant les périodes froides de certains bâtiments (ex : club house tennis)	
Fermeture définitive de bâtiments énergivores (ex : maison Boujet)	

### Entretien du patrimoine communal

Réduction du fauchage sur les bords de route et les chemins	
Suppression du jet d'eau d'Uriage	

# 2ème temps d'échanges

#### Services aux familles Petite enfance

Réorganisation de l'encadrement des structures Jardin d'enfants et Multi-accueil des 3 pommiers	
Transformation du Jardin d'enfants avec accueil par des agents municipaux en Maison d'assistantes maternelles indépendantes	
Enfance – éducation	
Augmentation des recettes des familles par restructuration des tarifs périscolaires	
Réorganisation de l'entretien des locaux scolaires et périscolaires	
Réduction des crédits liés aux activités facultatives des écoles et au financement des coopératives scolaires	
Suppression de la mise à disposition d'agents communaux pour les activités sportives et les activités musicales dans les écoles	
Renégociation de la convention d'organisation du centre de loisirs (activités moins couteuses, modification du tarif)	

Jeunesse		
Mise en place d'activités moins couteuses pour les jeunes		
Réduction du temps d'ouverture du PIAJ (lieu d'accueil des jeunes)		
Vie économique		
Mise en place d'une redevance d'occupation du domaine public		
Fonctionnement de la collectivité	5	
Réduction des indemnités des élus		
Amélioration de l'organisation des services		
Recettes fiscales		
Augmentation des impôts fonciers (cf analyse des taux en fin de document)		

### Consultation

VOTRE OPINION (+1 ou -1 ou 0)

### → Consultation du 5 au 20 novembre

ET VOUS, SUR QUOI SERIEZ VOUS ENCORE PRETS A FAIRE DES EFFORTS ?

- -1 pour un scénario que vous rejetez
- +1 pour un scenario dont vous souhaitez l'adoption
- O pour un scénario pour lequel vous n'avez pas d'opinion tranchée

# 3ème temps d'échanges

### Ce qui nous attend demain

- se préparer et trouver des marges de manœuvre pour anticiper les adaptations nécessaires à venir (réchauffement climatique, vieillissement de la population, ...)
- être vigilants sur la maîtrise de la dépendance de la commune à une source de revenu très volatile : les revenus du casino

# Ce que représentent les scénarios

### Scénario 1

- 1,7 % d'économie sur le budget de fonctionnement
- Et 9 % pour 350 000€ (ou 8 % pour 300 000 €)
  d'augmentation du taux d'imposition

### Scénario 2

- 2,6 % d'économie sur le budget de fonctionnement
- Et 6,5% pour 250 000€ (ou 5,5 % pour 210 000€)
  d'augmentation du taux d'imposition

### Et maintenant?

- Réunion publique : 20 octobre
- Lancement de la consultation : début novembre
  - En ligne sur le site de la mairie
  - Sur papier à disposition à la mairie ou sur demande
- Analyse de la consultation : décembre
- Présentation en réunion publique : mi-janvier
- Dernière évolution du budget prévisionnel = avant débat d'orientation budgétaire du 3 février

# 4ème temps d'échanges